

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de la Communauté Urbaine Grand Dijon

Séance du jeudi 22 décembre 2016

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire de séance : M. ROZOY

Convocation envoyée le 15 décembre 2016

Publié le 23 décembre 2016

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 79

Nombre de présents participant au vote : 58

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de procurations : 17

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. Patrick MOREAU	M. Yves-Marie BRUGNOT
M. Pierre PRIBETICH	M. Jean-Yves PIAN	M. Guillaume RUET
M. Thierry FALCONNET	Mme Françoise TENENBAUM	M. Patrick ORSOLA
M. Patrick CHAPUIS	Mme Christine MARTIN	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
Mme Nathalie KOENDERS	Mme Lê Chinh AVENA	M. Gaston FOUCHERES
M. Rémi DETANG	Mme Hélène ROY	Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
Mme Catherine HERVIEU	M. Joël MEKHANTAR	M. Jean-Philippe MOREL
M. José ALMEIDA	Mme Nuray AKPINAR-ISTIKUAM	M. Nicolas BOURNY
M. Jean-François DODET	Mme Sladana ZIVKOVIC	M. Jean-Michel VERPILLOT
M. François DESEILLE	Mme Océane CHARRET-GODARD	Mme Corinne PIOMBINO
Mme Colette POPARD	M. Jean-Claude DECOMBARD	M. Jean-Louis DUMONT
M. André GERVAIS	M. Denis HAMEAU	M. Dominique SARTOR
M. Frédéric FAVERJON	M. Christophe BERTHIER	M. Damien THIEULEUX
M. Didier MARTIN	M. Laurent BOURGUIGNAT	Mme Michèle LIEVREMONT
M. Dominique GRIMPRET	Mme Catherine VANDRIESSE	M. Philippe BELLEVILLE
M. Jean-Patrick MASSON	M. François HELIE	Mme Noëlle CAMBILLARD
Mme Badiaâ MASLOUHI	Mme Chantal OUTHIER	M. Cyril GAUCHER
M. Benoît BORDAT	M. Emmanuel BICHOT	M. Adrien GUENE.
Mme Anne DILLENSEGER	M. Hervé BRUYERE	
M. Charles ROZOY	Mme Claudine DAL MOLIN	

Membres absents :

M. Édouard CAVIN	M. Jean-Claude GIRARD pouvoir à M. José ALMEIDA
Mme Frédérique DESAUBLIAUX	Mme Stéphanie MODDE pouvoir à M. Frédéric FAVERJON
Mme Louise MARIN	Mme Danielle JUBAN pouvoir à M. Didier MARTIN
M. Jacques CARRELET DE LOISY	M. Georges MAGLICA pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
	Mme Chantal TROUWBORST pouvoir à M. François DESEILLE
	M. Alain HOUPERT pouvoir à M. Philippe BELLEVILLE
	Mme Anne ERSCHENS pouvoir à M. Laurent BOURGUIGNAT
	M. Jean ESMONIN pouvoir à M. André GERVAIS
	Mme Sandrine RICHARD pouvoir à M. Joël MEKHANTAR
	M. Louis LEGRAND pouvoir à M. Patrick MOREAU
	M. François NOWOTNY pouvoir à M. Dominique GRIMPRET
	Mme Florence LUCISANO pouvoir à M. Jean-Louis DUMONT
	M. Jean DUBUET pouvoir à M. Patrick ORSOLA
	Mme Céline TONOT pouvoir à Mme Colette POPARD
	M. Patrick BAUDEMENT pouvoir à M. Nicolas BOURNY
	Mme Lydie CHAMPION pouvoir à M. Rémi DETANG
	M. Gilbert MENUT pouvoir à M. Adrien GUENE.

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET ATTRACTIVITE**Semaad - Parc Valmy à Dijon - Compte de Pré liquidation au 30 juin 2016**

En vertu d'une convention publique d'aménagement (CPA) en date du 12 avril 2002 complétée par avenant en date du 19 décembre 2002, 12 juillet 2010, et 22 novembre 2013, le Conseil de Communauté a décidé de confier à la SEMAAD pour une durée de huit années, la réalisation et la commercialisation de la zone d'activités économiques dénommée Parc Valmy à Dijon, d'une superficie d'environ 46 ha.

Cette durée a été prorogée de cinq ans, par avenant signé le 12 juillet 2010, puis de 3 ans lors du Conseil de Communauté du 19/12/2013, pour aller jusqu'au 31 décembre 2017.

Le compte de résultat prévisionnel arrêté au 30 juin 2016, s'élève à 23.123.462 € HT, alors que le montant figurant au dernier bilan était de 23.123.452 €.

Les faits marquants de l'année 2015 et du 1er semestre 2016 sont les suivants :

- Travaux d'entretien et de paysagements :

Les travaux de finitions de voiries et de paysagement de la rue Elsa Triolet et de la rue Lounès Matoub ont été réalisés sur la période juillet 2015 juin 2016 ainsi que les travaux de réseaux, de voiries et de paysagements de l'impasse Jeanne Barret.

L'ensemble des travaux d'aménagement du parc Valmy sont ainsi terminés pour un montant total de 11 384 843 € HT soit une diminution de 3 515 766 € HT.

- le montant des travaux du bilan inclut une participation aux travaux de l'échangeur Grand Nord de 1 200 000 € TTC dont 1 000 000 € TTC ont été consommés sur l'exercice 1er juillet 2015 - 30 juin 2016.

- commercialisation :

Le dernier lot F2 a été cédé à la SCCV Tertiaire Valmy pour un montant de 2 314 125 €. L'acte de cession a été régularisé le 25 juillet 2016, date postérieure à la clôture de l'exercice. Le montant global des cessions s'élève à 23 048 681 €.

La commercialisation et l'achèvement des travaux permettent de faire les derniers ajustements, tous à la baisse pour les postes suivants :

- travaux 3 515 766 €
- honoraires techniques 156 619 €
- frais financiers 128 441 €
- rémunération de la Semaad 235 228 €
- frais annexes 57 575 €
- frais de commercialisation 13 048 €
- frais de Gouvernance 350 000 €
- aménagement des sols 105 751 €

Il en ressort que les recettes excèdent les dépenses de 4 563 267 €. Cet excédent sera reversé à la Communauté urbaine du Grand Dijon.

A ce jour, il n'est pas prévu de cession à titre onéreux d'équipements publics.

La trésorerie a été assurée par une avance de 1 500 000 € consentie en 2006 par la Communauté d'agglomération et entièrement remboursée par la SEMAAD au 31/12/2014.

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- d'approuver le compte de résultat de Préliquidation du Parc Valmy à Dijon, arrêté au 30 juin 2016, établi par la Semaad.

SCRUTIN : POUR : 75

CONTRE : 0

DONT 17 PROCURATION(S)

ABSTENTION : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0